

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marianne-Julie Bolduc

<https://www.cadre21.org/membres/a008325776b0a95312b2ad30>

Date d'obtention : 2021-11-28 18:34:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Elles sont logiques, une amène les clarifications nécessaires pour la suivantes. un tour complet de toutes les personnes concernées par l'évènement sera fait pour déterminer si il y a pornographie juvénile ou non et si il y a un geste impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est bien particulière, de petites subtilités peut tout changer. Il est important de prendre le temps de bien suivre les étapes et aux besoin se référer aux guide sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La cueillette d'information dans les grilles pour chacune des personnes concernées. Il est important de prendre le temps de créer un bon lien avec le jeune pour favoriser la divulgation de la vérité.